



MEMO

2019-2020

**Le règlement intérieur
Les intentions éducatives
L'abécédaire de l'école**

Document à conserver !!!

**Année Scolaire
2019-2020**



INTENTIONS EDUCATIVES

NOTRE ECOLE EST OUVERTE A TOUS

Nous souhaitons :

- ⇒ accueillir chaque enfant qui nous est confié
- ⇒ accompagner individuellement
- ⇒ apporter une attention à tout enfant qui vit une situation particulière (handicap, situation familiale, santé, comportement ...)
- ⇒ aller à la rencontre de l'autre en respectant sa différence
- ⇒ croiser nos regards sur l'enfant au sein de l'équipe éducative

NOTRE ECOLE EST UN LIEU D'APPRENTISSAGE

Nous souhaitons :

- ⇒ rechercher et développer des pratiques éducatives et pédagogiques diversifiées pour permettre à nos élèves :
 - de prendre plaisir à apprendre et à communiquer
 - de devenir acteur dans l'apprentissage de leurs savoirs
 - de développer leur autonomie
 - de permettre à chacun de progresser à son rythme

NOTRE ECOLE EST UN LIEU DE VIE

Nous souhaitons :

- ⇒ respecter, accepter :
 - la personne / les différences /
 - les idées / les compétences et les limites /
 - le travail de chacun / le matériel
- ⇒ faire régner l'écoute, les échanges et la confiance entre les enfants et les adultes (équipe éducatives et membres de associations OGEC et APEL) qui participent à la vie de l'école
- ⇒ créer et proposer des temps conviviaux de rencontres et d'échanges
- ⇒ proposer un éveil à la foi, des célébrations dans le respect des convictions de chacun

Ces intentions éducatives sont pour nous une base essentielle à l'épanouissement, à la construction et au développement de chacun.

Règlement intérieur de l'école NOTRE DAME

Dans l'école, pour vivre en amitié avec mes camarades et les adultes qui m'entourent, je respecte les règles de vie de l'école Notre Dame :

1. Je suis poli, je dis « bonjour », « merci », « pardon », « s'il vous plaît »...
2. Je ne dis pas de mots grossiers, ne fais pas de mauvais gestes et je ne cherche pas à me bagarrer ni à provoquer les autres.
3. En sorties scolaires et à l'école, j'ai un comportement agréable, respectueux.
4. Je ne rentre pas dans la classe (récréation, sortie d'école) sauf avec autorisation.
5. Après la récréation, je me range rapidement sans bavarder, (je passe aux toilettes **pendant** le temps de la récréation).
6. Je n'apporte pas d'objets de valeur (bijoux, jeux électroniques...), d'argent, d'objets dangereux (couteaux, pétards...) à l'école.
7. A la sortie des classes, j'attends derrière la ligne rouge et je dois présenter ma carte de sortie lorsque je quitte l'école seul.
8. Je suis responsable de mon carnet de vie : je le fais signer à mes parents et le montre à la maison et à l'enseignant si besoin.
9. Mon carnet de vie et ma carte de sortie sont toujours disponibles dans mon cartable. Si je perds ma carte de sortie, je devrai payer un euro pour une nouvelle carte.

Si je veux que mon école soit agréable :

10. Je jette mes déchets à la poubelle et je trie mes déchets à l'école (emballage, papier, carton et plastique dans la poubelle jaune et les déchets dans la poubelle ordinaire).
11. Dans les toilettes, je ne gaspille ni les papiers, ni l'eau, ni l'électricité.
12. Je laisse les toilettes propres (chasse d'eau tirée !) après mon passage.
13. Je ne joue pas dans les toilettes et je n'ouvre pas la porte des toilettes occupées.
14. Je n'abîme pas le matériel de l'école (livres, jeux, mobilier, toilettes, jeux sportifs, grillage, plantes...) ou celui de mes camarades.
15. Je respecte les horaires de l'école et des cours et je fais justifier mes absences par écrit (*formulaire du carnet de comportement*).

En classe, si je veux travailler dans de bonnes conditions :

16. Je dois rentrer dans la classe calmement et je m'installe rapidement.
17. Dans toutes les situations : je parle doucement et je ne gêne pas ceux qui travaillent (en classe ou dans l'école).
18. Dans toutes les situations, je ne mets pas en danger mes camarades par mon comportement ou mes gestes dans la classe, dans l'école et à l'extérieur de l'école.
19. Je me déplace sans courir dans la classe et dans les bâtiments de l'école.
20. Je suis responsable de mes cahiers et je les fais signer à mes parents.
21. Je dois me tenir correctement (position assise et tenue du crayon).
22. Je dois posséder tout mon matériel et en prendre soin et je ne dois pas prendre sans autorisation ce qui ne m'appartient pas.
23. Je n'ai pas le droit de reprendre ce qui m'a été confisqué sans autorisation.
24. Je demande la parole en levant le doigt et je ne coupe pas la parole à quelqu'un qui parle.
25. Je fais les devoirs et le travail qui me sont demandés à la maison et en classe.
26. Je travaille pour moi, je peux demander de l'aide et utilise les aides qui me sont données, sans copier ou tricher.
27. Avant de sortir, je dois ranger correctement mes documents, mon bureau, les livres, les documentaires ou les jeux de la classe.
28. Je participe au nettoyage de l'école en faisant mes responsabilités (pendant la récréation de l'après-midi et avant 16h30) et aux tâches collectives qui me sont demandées.

L'ABC de l'école c'est le mode d'emploi de l'école, le mémo des choses à savoir pour l'année, des infos à partager et à reprendre quand on est perdu dans le fonctionnement de l'école...n'hésitez pas à demander si nécessaire !



A comme ABSENCES

En cas d'absence, prévenir par écrit au retour de votre enfant (carnet de vie pour les élèves des grandes classes) et autant que possible par **téléphone (02.99.42.57.14)** ou par **courriel (ecole.notredamelaille@orange.fr)** le jour même. Merci de noter et de faire signer les absences dans le carnet de vie pour les élèves à partir du CP.

En cas d'absence prévue, merci de prévenir le plus tôt possible par écrit.

A comme agenda

L'agenda de l'école est disponible sur le blog de l'école ou sur un agenda google via l'identifiant ecole.notredamelaille@gmail.com (vous pouvez utiliser l'adresse URL au format ical de l'agenda

<https://calendar.google.com/calendar/ical/ecole.notredamelaille%40gmail.com/public/basic.ics>)

ou l'adresse URL au format html

<https://calendar.google.com/calendar/embed?src=ecole.notredamelaille%40gmail.com&ctz=Europe/Paris>)

Vous retrouverez toutes les informations relatives à la vie de l'école et le calendrier des classes et des associations.

A comme APEL

L'**APEL** est l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre. Les membres **représentent** les parents d'élèves devant les collectivités locales. Ils participent activement à la vie de l'école et soutiennent les projets pédagogiques par l'organisation d'événements et de manifestations..

A comme ART DE VIVRE

L'école est un lieu de vie qui nécessite quelques règles de savoir vivre et de respect mutuel.

- * Je dis bonjour, merci, au revoir aux personnes que je croise.
- * J'utilise un vocabulaire correct avec l'adulte et les autres enfants.
- * Quand la cloche sonne, je me présente en rang, dans le calme avec mon cartable.
- * J'obéis toujours à l'adulte qui m'encadre, qu'il soit mon enseignant ou non.
- * Je respecte les locaux et le matériel de l'école et je m'engage à réparer en cas de casse.
- * Dans la cour et en classe, j'utilise les poubelles pour mes papiers.
- * Je ne laisse pas traîner mes vêtements. Si j'en égare un, il est plus facile à retrouver si mon nom est marqué dessus. Sinon je vais voir au porte-manteau du hall...
- * Même s'il fait chaud, je m'habille et porte une tenue et des chaussures correctes (Je porte des chaussures qui tiennent aux pieds pour éviter les accidents).
- * Je n'apporte pas de chewing-gums, de sucettes à l'école pour éviter les accidents.
- * Je ne porte pas de bijoux de valeur ou dangereux (Nous déclinons toute responsabilité)
- * Je n'apporte pas d'objets pour faire des échanges (cartes,...)

A comme ASSURANCE

Votre enfant doit être assuré :

- Avec une assurance « **responsabilité civile** » : Merci de fournir une copie de votre attestation d'assurance valable pour l'année scolaire dans le dossier de rentrée
- Avec une assurance « **individuelle accident** ». L'école a fait le choix de souscrire une assurance globale « individuelle accident » pour les élèves de l'école dans le cadre des activités scolaires. Vous trouverez le dépliant de la **Mutuelle Saint Christophe** dans la pochette. Si vous souhaitez avoir une attestation pour les activités extra scolaires, vous devez le faire directement sur le site Mutuelle Saint Christophe.

B comme blog

L'équipe utilise le blog de l'école pour transmettre des informations relatives au bon fonctionnement des classes et rendre compte de ce qu'il s'y vit. Il est important que les familles créent un compte pour accéder à celui-ci. La partie réservée aux familles n'est accessible que par année scolaire. Il faut s'inscrire à la newsletter de la partie réservée **ET** de la partie publique pour recevoir toutes l'information. **(Code parents 2019-2020 : xxxxxx)**

C comme CANTINE

La cantine est un service municipal. Les inscriptions se font le matin en classe. Les enfants sont pris en charge par le personnel municipal dès la fin des cours et sont sous la responsabilité de celui-ci jusqu'à la reprise des cours.

Les enfants doivent le respect au personnel de cantine et ils doivent prendre connaissance du règlement de la cantine.

C comme carnet de vie à l'école (à partir du CP)

Ce carnet contient, les règles de vie à l'école, les autorisations de sorties en cas d'oubli de la carte de sortie, les demandes de rendez-vous, le suivi du comportement de votre enfant dans l'établissement et sur les temps périscolaires (cantine, TAP) pour l'année en cours.

Merci de le **consulter régulièrement** et de **l'utiliser pour les absences et les demandes de rendez-vous**.

C comme carte de sortie

Ce document permet aux élèves du CE1 au CM2 de sortir seuls de l'école.

Si votre enfants à l'habitude de rentrer chez lui avec des camarades, de sortir avec son frère ou sa sœur, vous rejoindre sur le parking ou en maternelle, rejoindre une activité extrascolaire (sport, musique...), vous pouvez l'autoriser à quitter l'école en nous montrant sa carte de sortie à l'enseignant qui assure la sortie d'école !

E comme EQUIPE EDUCATIVE

TPS PS MS	Isabelle CHOLLET	Aidés de Martine Guérin Roselyne Quesseveur Rose Colle
MS GS	Carole BARBIER	
GS CP	Isabelle HEUDE	
CP CE 1	Martine BRETAGNE	
CE 1 CE 2	Xavier DURAND-CASTEL Eric MONNIER	
CE2 CM1	Valérie MONNIER	
CM 1 CM 2	Evelyne BALCON	

G comme GARDERIE

La garderie est un lieu où l'enfant peut lire, colorier et revoir son travail de la journée pour les plus grands. Le calme est demandé. Les enfants doivent respecter le personnel qui encadre la garderie même après une journée de classe.

Horaires de la garderie: 7 h 15 à 8 h 30 // 16 h 45 à 19 h

Les enfants non-récupérés à 16 h 45 sont confiés à la garderie.

La garderie est assurée par le personnel de l'école : Michelle Noël, Martine Guérin, Roselyne Quesseveur, Rose Colle, Pierrette Siloret.

Pour la garderie du soir, merci de prévoir :

- **une petite bouteille d'eau individuelle et un goûter succinct (attention aux sucreries trop nombreuses !)** qui sera pris dès 16 h 45 pour la MATERNELLE et le PRIMAIRE.

- pour les plus grands qui feront leur travail, il faut prévoir **une petite trousse « garderie »** dans le cartable avec un petit nécessaire d'écriture pour pouvoir travailler an autonomie.

H comme HORAIRES

Ces horaires sont à respecter pour le bien-être de la vie de l'école et du respect du travail des élèves, du personnel et des enseignants.

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Ouverture de l'école	8h30	8h30	8h30	8h30	8h30
	Début de la classe	8h45	8h45	8h45	8h45	8h45
	Fin de la classe	12h	12h	11h45	12h	12h
	Fermeture du portail	12h10	12h10	11h55	12h10	12h10
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
APRES-MIDI	Ouverture de l'école	13h20	14h20		14h20	14h20
	Début de la classe	13h30	14h30		14h30	14h30
	Fin de la classe	16h30	16h30		16h30	16h30
	Fermeture du portail	16h45	16h45		16h45	16h45

M comme MEDICAMENT

Il nous est interdit de donner des médicaments aux enfants à l'école quelle que soit le motif ou la maladie. Les enseignants ne sont pas habilités à donner un traitement sauf constitution d'un Projet d'Accueil Individualisé en accord avec le médecin scolaire. Prenez contact avec le chef d'établissement pour toute question.

M comme MENAGE

Le personnel de l'école assure le ménage des classes de primaire, des toilettes et du Hall. Les enfants lui doivent respect et doivent laisser les toilettes propres (sans papier à traîner, et chasse d'eau tirée) !!!.

Les enfants sont responsabilisés en aidant dans les tâches simples de ménage de classe.

O comme OGEC

L'OGEC est l'Organisme de Gestion de l'établissement et a pour mission d'entretenir le patrimoine immobilier. C'est aussi l'employeur du personnel non-enseignant de l'école. C'est un bureau de parents bénévoles régit par un statut définissant son fonctionnement.

Le bureau a en charge le fonctionnement courant de l'école mais aussi à moyen et long terme... venez rejoindre les parents pour faire vivre l'école !

O comme OUBLI !

Si un enfant oublie un document en classe pour son travail du soir, il n'est pas autorisé à retourner en classe (même s'il est à la garderie et même si l'enseignante est encore en classe !!). C'est apprendre à gérer, à se responsabiliser et assumer son oubli.

P comme PASTORALE

En lien avec la paroisse et notre projet d'école, vos enfants vivront au sein de notre école, des temps forts, des célébrations, des rencontres, des échanges...

Nous n'assurons pas la catéchèse de paroisse ni les préparations aux sacrements. Les renseignements peuvent vous être transmis par l'école ou trouvés en paroisse.

P comme POUX

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller régulièrement la tête de leurs enfants. **Les traitements sont longs et fastidieux et doivent être suivis dans la durée.**

P comme prélèvement

La contribution des familles est prélevée chaque mois par prélèvement bancaire. Une facture mensuelle vous est adressée par mail en début de mois et les prélèvements sont effectués avant le 10 du mois.

En cas de difficulté de paiement et pour éviter des rejets qui engendrent beaucoup de frais, nous comptons sur vous pour nous adresser vos demandes à

comptabilite.notredamelaille@orange.fr

R comme REGLEMENT

Le règlement de l'école est écrit dans le cahier de vie de l'école. Il est lu et construit en début d'année et doit être signé par les enfants et leurs parents afin d'en assurer le suivi.

R comme RELATION ECOLE / FAMILLE

Des pochettes rouges pour les aînés et jaunes pour les cadets circulent dans les cartables. Merci de signer lorsque vous avez eu les informations et de retourner la pochette aussitôt...

Afin de discuter posément de vos enfants, nous vous demandons de prendre rendez-vous pour éviter les échanges trop rapides entre deux portes. Merci.

SORTIES d'ECOLE

Le plan vigipirate « école » nous oblige à réglementer les entrées et les sorties d'école. La règle générale est de **limiter les regroupements dans l'enceinte de l'école**.

Ainsi, le matin, un enseignant accueille les enfants et les familles au portail jusqu'à 8h45.

A 12h et 16h30, les enfants de maternelle sont confiés à leurs parents en salle de classe pour les PS ou en salle de motricité pour les MS et les GS. Les élèves de CP, CE et CM sortent par le portillon de la cour élémentaire et attendent qu'un parent vienne les chercher. S'ils ont le droit de sortir seuls, ils montrent leur carte de sortie.

Le portail de l'école est **fermé pendant les heures de classe**. Les familles qui en font la demande peuvent **recevoir une clé** du portail pour ne pas mobiliser trop souvent le personnel de l'école.

TAP comme TEMPS ATELIER PERISCOLAIRE

C'est le Temps d'activité pris en charge sous la responsabilité de la mairie de 13 h 30 à 14 h 30 les mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants sont sous la responsabilité de la mairie et aucun enfant ne doit pas être présent à l'école avant 13 h 30 ces jours-là.

Si votre enfant ne fréquente pas les TAP, il est impératif de prévenir l'enseignant ou le personnel des TAP.

V comme VACANCES

Le calendrier est départemental et rédigé par l'Inspecteur d'Académie. Il est établi en fonction d'un calendrier de semaine à 4 jours 1/2. Le calendrier débute le lundi 2 septembre 2019 et se termine le vendredi 3 juillet 2020 (la dernière semaine de vacances n'est pas un temps de garderie en libre service mais un temps de clôture de l'année scolaire qui est nécessaire pour faire des bilans, finaliser les projets, se projeter dans l'année suivante...).

Les absences pour motifs personnels ou familiaux sont sous la responsabilité des familles qui doivent faire une information écrite qui pourra être soumise à l'Inspection Académique pour information comme il nous l'est demandé par M. Le TORT en charge de notre circonscription.

La fréquentation assidue et régulière de l'école est maintenant obligatoire dès 3 ans et il convient de justifier de toutes les absences par écrit.

Merci de le respecter dans l'intérêt de vos enfants et pour le respect des enseignants.

rentrée	Toussaint	Noël	Hiver	Pâques	Ascension	Eté
2 septembre 2019	Du 19/10 au 3/11 11/11 férié	Du 21/12 au 5/01	15/02 au 01/03	11/04 au 26/04 1/05 et 8/05 fériés	Du 21/05 au 24/05 01/06 pas de classe	4/07 au 01/09

Xavier DURAND-CASTEL (Chef d'établissement)
et toute l'équipe de l'école (enseignants et personnels).

Nous vous invitons à lire ce document avec votre enfant.